

PRIX DE L'ABONNEMENT
POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUE - DE-NUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, LE 8 JANVIER 1847.

Nous approchons des travaux parlementaires, et jusqu'à présent nous n'avons aucune proposition précise à constater de la part des libre-échangistes de France. Tant qu'il n'a été question que de dissertation théoriques, nous les avons vus s'élever dans les voies de réforme avec une ardeur incomparable, nous accuser même de timidité, nous partisans sincères de toutes les libertés, et nous demander compte de nos réserves. Que leur disions-nous alors ? Que nous les attendions sur le terrain pratique, que nous verrions quelle serait la nature de leur action, mais que jusque-là nous étions obligés d'agir avec circonspection, ne voulant pas nous payer de mots ni être dupes de quelque supercherie. Ce n'est pas la première fois, ce nous semble, qu'on se sert du principe de liberté pour sauver le pouvoir de graves embarras, et qu'on attire l'attention publique d'un côté afin de l'empêcher de voir ce qui se passe de l'autre.

En matière aussi grave que celle des tarifs de douanes, les allures excentriques des libre-échangistes ont dû nous causer certaine surprise, surtout quand nous avons considéré la composition de leur personnel. En tête de la société de Paris nous n'avons trouvé que des noms gravement compromis avec la politique ministérielle. Qui ne se rappelle, par exemple, les candidatures de M. Blanqui à Bordeaux et à Paris aux dernières élections, ses tergiversations, ses déclarations contradictoires ? Qui ne sait enfin ses affinités avec la cour depuis longues années ? M. Blanqui est en quelque sorte, en France, la personification du libre échange ; c'est lui qui se prépare au rôle de Cobden. Mais ce rôle entre ses mains ne pourrait-il pas aboutir à une nouvelle déception pour les partisans sincères de la liberté commerciale ? On ne peut pas séparer les questions de choses des questions de personnes, et quand on voit le principe de liberté entre des mains douteuses, on doit se demander s'il n'y a pas quelque piège à redouter.

Nous savons bien que dans les sociétés du libre-échange se rencontrent quelques hommes agissant avec sincérité, espérant peut-être obtenir, à l'aide d'une bonne tactique, d'utiles réformes ; mais nous craignons qu'ils ne se soient complètement abusés. Ainsi, après tout le bruit qu'on a fait, que demande-t-on aujourd'hui de sérieux ? Rien, ou à peu près ; ce qui s'est passé dans la dernière réunion des libre-échangistes parisiens le prouve, et ceux-là même qui voulaient renverser sans pitié toutes les barrières de douanes, sont presque décidés à ne demander cette année aux chambres que des modifications insignifiantes. Jusqu'à présent, la société du libre-échange de Lyon n'a pas donné signe de vie ; elle s'est constituée, mais ne s'est jamais réunie, du moins ostensiblement, et aucun de ses membres n'a jugé à propos de la mettre en demeure d'agir. Cependant, ces jours passés, la *Revue du Lyonnais* publiait un article d'un libre-échangiste qui nous reprochait nos incertitudes et nos hésitations. Il nous semble qu'il aurait mieux fait de s'occuper de l'inaction fâcheuse de

ses co-associés que de notre ligne dans cette question économique.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, nous voulons des actes et non des paroles. Qu'on établisse un plan sérieux de réforme douanière ; nous en dirons notre avis, et nous lui prêterons notre concours ; mais tant qu'on restera dans des dissertations théoriques, nous resterons, nous, dans l'expectative. Nous ne voulons pas entrer dans des combinaisons qui peuvent cacher quelque piège, ou servir uniquement au triomphe d'une révision des tarifs des fers, ou enfin aider à une nouvelle entente cordiale avec l'Angleterre, au moyen d'un traité de commerce onéreux pour nous. Avant tout, il faut voir. C'est ce que nous faisons.

Arrestation de M. Olozaga.

Il semble qu'un esprit de vertige plane sur les imprudents conseillers de la couronne d'Espagne. Déjà ils viennent de désigner pour la présidence du sénat M. de Viluma, qui est connu à Madrid et dans toute l'Espagne pour ses idées absolutistes, et cette fausse manœuvre va grossir les rangs des progressistes et jeter le trouble parmi les modérés. Mais ce n'était rien encore. M. Olozaga, qui avait quitté Madrid sans qu'aucun procès lui eût été intenté, sans qu'aucune action judiciaire eût été engagée contre lui, après la prétendue offense envers la reine dont on l'avait accusé, M. Olozaga, qui vient d'être nommé député par trois collèges en Espagne, a vu ce titre violé en sa personne il y a huit jours ; on vient de l'arrêter à onze lieues de Madrid. Si le mariage de M. de Montpensier a eu pour objet de préparer à l'Espagne un tel état de choses, nous comprenons bien les répugnances instinctives que tout ce pays manifestait pour cette alliance, en dépit des fêtes officielles.

Nous laisserons à la correspondance ministérielle elle-même le soin de raconter cet attentat :

Nous apprenons positivement que M. Olozaga, rentré en Espagne, a été arrêté par la garde civique à Lozoya, à une distance de onze lieues de Madrid, et reconduit à Pampelune. Là, il attendra dans la citadelle les ordres ultérieurs du gouvernement. Voici quelques détails sur les circonstances qui ont accompagné cette arrestation :

M. Olozaga, avant de quitter Paris, avait demandé à l'ambassade d'Espagne à Paris son passeport, qui lui avait été refusé. Malgré ce refus, M. Olozaga a cru devoir partir. Arrivé à Bayonne, il s'est rendu au consulat, et il a requis le visa de M. Bustamante, consul d'Espagne. Le consul avait d'abord refusé ; mais en présence du procès-verbal d'élection de M. Olozaga, exhibé par celui-ci, et du texte de la loi du 25 avril, qui ordonne la peine de mort contre toute autorité qui arrêterait un député élu, le consul a fini par obtempérer à la requête de M. Olozaga, et il a signé son passeport. A peine M. Olozaga venait-il de franchir la frontière, que M. Bustamante reçut des dépêches du gouvernement qui lui prescrivaient de ne pas signer le passeport. M. Bustamante s'empressa d'expédier un courrier extraordinaire au gouvernement espagnol pour l'informer de ce qui s'était passé et le prévenir que M. Olozaga était rentré en Espagne. C'est alors que le gouvernement a donné l'ordre au capitaine de la garde civique d'arrêter M. Olozaga et de le conduire et retenir à Pampelune jusqu'à ce qu'il ait reçu à son égard des ordres ultérieurs. L'arrestation a eu lieu conformément à l'ordre du gouvernement, et M. Olozaga est en route pour Pampelune, sous bonne escorte.

Le consul d'Espagne à Bayonne a été destitué. Il avait en effet reçu l'ordre de l'ambassadeur d'Espagne à Paris de ne délivrer aucun passeport

sans en avoir conféré avec le gouvernement de Madrid. M. Bustamante n'a informé le gouvernement de Madrid qu'après avoir délivré le passeport, ce qui était essentiellement contraire à ses instructions.

MM. Cantero et Luzuriaga se sont rendus ce matin (30 décembre) auprès du président du conseil, et ils ont protesté énergiquement contre ce qu'ils appellent un attentat. Le président du conseil a répondu avec beaucoup de calme que M. Olozaga serait retenu à Pampelune jusqu'à ce que le congrès lui-même ait statué sur la validité de son élection. Cette réponse n'a pas satisfait les députés progressistes.

M. Franck-Carré, premier président de la cour royale de Rouen, vient d'adresser au *National* la lettre suivante :

Monsieur,

On me communique à l'instant votre numéro du 30 décembre 1846, où je lis qu'on vous a assuré que sur le chemin de fer de Rouen le premier président est affranchi par la compagnie de tous frais de voyage. Je m'empresse d'opposer au renseignement qui vous a été communiqué la dénégation la plus formelle. Je voyage et voyagerai toujours sur le chemin de fer aux conditions de tous. Je suis juge, Monsieur, et chaque jour, en cette qualité, je puis être appelé à statuer sur les actes ou les intérêts de la compagnie du chemin de fer. J'aurais donc cru manquer gravement à mes devoirs en acceptant un tel privilège, s'il m'eût été offert.

Je vous prie et vous requiers au besoin, Monsieur, de vouloir bien insérer cette lettre dans votre plus prochain numéro.

Veillez agréer mes salutations empressées.

FRANCK-CARRÉ.

Le *National*, après avoir publié cette lettre, ajoute que M. le premier président eût pu se dispenser d'en requérir l'insertion. La déclaration qui s'y trouve est, en effet, de celles que la presse indépendante accueillera toujours avec empressement, car elle est la sanction des principes honnêtes qu'elle cherche à faire prévaloir dans toutes les questions.

Mais, en présence des lettres de MM. Salveton et Franck-Carré, que dire des magistrats qui, comme M. Roulland et bien d'autres, n'ont pas craint d'accepter leur passage gratuit sur les chemins de fer ?

On lit dans la Sentinelle des Pyrénées :

Dernièrement nous montrions comment on traitait les maires et adjoints des Landes ; voici une lettre qui témoigne que l'indépendance des magistrats municipaux de notre département n'est pas mieux respectée :

Conchez, 24 décembre 1846.

Monsieur le préfet,

Les journaux nous ont appris, il y a environ huit jours, que nous ne sommes pas continués dans nos fonctions de maire et adjoint.

Nous avions lieu de nous y attendre, puisqu'on nous avait déjà annoncé que vous étiez décidé à cette mesure par le seul motif que, lors des élections du conseil d'arrondissement, nous n'avions pas voté pour votre candidat.

Nous pourrions peut-être nous plaindre de ce motif, qui est contraire à la loi qui prescrit la liberté des suffrages en matière électorale ; mais nous approuvons votre détermination, et nous sommes charmés de voir cesser avec vous des rapports qui nous pesaient depuis longtemps, et dont nous nous serions déjà débarrassés, soyez-en bien convaincu, si nous n'en avions été empêchés par le devoir d'être encore utiles à la commune.

Nous vous déclarons donc officiellement que d'ores et déjà nous cessons nos fonctions, et vous prions de faire procéder dans deux jours, pour tout délai, à l'installation du nouveau maire et du nouveau adjoint ; ce délai passé, nous serions dans l'obligation de refuser vos dépêches et d'abandonner les archives de la mairie à vos risques et périls.

Veillez bien comprendre que nous nous réservons d'être membres du

FEUILLETON DU CENSEUR. — 9 JANVIER 1847.

LARISSA ET LUCIE,

ROMAN CRÉOLE (*).

PREMIÈRE PARTIE.

VIII.

Ernest de Lussay était arrivé de France, en effet.

Depuis deux ans, Mme de Lussay n'avait reçu à Paris aucune nouvelle de son habitation. Ce long silence de la guerre, succédant aux rumeurs qui étaient parvenues jusqu'à elle sur la conduite de Léo, l'avait remplie d'inquiétude.

Dès que, par la cessation des hostilités sur mer, les communications eurent été rouvertes, Ernest de Lussay, alors âgé de 18 ans, voulut partir et aller prendre en main les affaires de sa famille. Ardent, emporté, il eut à lutter long-temps contre la résistance de sa mère, qui le trouvait trop jeune et trop fragile encore pour l'envoyer si loin dans cette île menacée, au-devant d'une situation inconnue. Enfin, non sans combattre encore et sans pleurer beaucoup, elle avait consenti au départ du jeune homme. Un vieux créole de ses amis, qui s'en retournait aussi, avait promis de l'accompagner de sa prudence.

Alors avaient commencé, de la part de cette mère alarmée, les recommandations et les prières. Dans quelque état qu'il trouvât leur fortune, il ne fallait pas montrer à Léo du ressentiment ; il fallait lui dire seulement qu'aujourd'hui Ernest était homme, qu'il venait prendre la conduite de l'habitation, que les circonstances de la guerre avaient seules hâté son retour. Elle avait même acheté une montre pour la faire remettre à Léo de sa part, comme témoignage de satisfaction. Elle ne finissait pas sur le chapitre des instructions. Le jeune homme avait tout promis afin d'obtenir son passeport, et il était parti enfin, couvert des larmes et des supplications maternelles, accompagné de son vieux ami.

Il était arrivé à la Havane. Une curiosité ardente l'attendait à Isabella. Sur les quatre heures de l'après-midi, le soleil commençant à tomber, on entendit des pas de chevaux à l'entrée du bourg, et aussitôt tout le monde fut dehors : c'était le jeune de Lussay qui arrivait, en effet. Chacun voulait le voir, tant on était pressé de connaître s'il était bien l'acteur du rôle que la foule lui destinait dans son imagination.

Il marchait à côté du vieux créole qui avait décidé son départ de France, et qui le ramenait dans la maison de ses pères. Ils s'avançaient en silence, retenant leurs chevaux, graves et plus pensifs qu'on ne l'est d'ordinaire quand on revient, après de longues années d'absence, dans les lieux où l'on est né. Tous les regards volaient vers le jeune homme, et, par un irrésistible mouvement de sympathie, presque de compassion, tant il était

jeune encore, toutes les têtes s'inclinèrent avec bienveillance sur son passage.

Il était pâle et semblait profondément ému. C'était un jeune homme de dix-huit ans, grand, mince, d'une complexion délicate, nerveuse et singulièrement aristocratique. Il avait la joue creuse, quoique fraîche comme celle d'un enfant ; les cheveux blonds ; quelque chose de mâle déjà, mais de doux encore. On voyait que c'était un enfant qui s'était chargé d'une mission, et que la pensée avait fait homme avant l'âge. Il se découvrit respectueusement, dès qu'il vit qu'on le saluait, et tenant toujours son cheval à côté de celui de son vieux ami, il traversa le bourg sans empressement comme sans affectation de lenteur. A une sorte de frémissement qui courut sur la foule, il parut que le public était content de son héros.

Le vieillard voulait faire une station dans le bourg ; mais son jeune compagnon le pria de ne point s'arrêter et de continuer leur route jusqu'à l'habitation de sa famille. Ils sortirent donc d'Isabella par le côté opposé, et ils prirent le chemin par lequel, quelques heures auparavant, la foule était descendue en tumulte pour aller au devant de leur arrivée.

Ils ne se parlaient point. Le jeune homme était livré à l'émotion de ses souvenirs d'enfance ; il allait, regardant autour de lui, cherchant, retrouvant les images qu'il avait laissées autrefois dans ces lieux, et saluant du cœur les vieux arbres de la route. Son compagnon suivait tous ses mouvements avec la tristesse affectueuse des vieillards. Ils arrivèrent ainsi au haut des mornes, d'où le regard domine l'habitation de Lussay. Le jeune homme jeta un cri en apercevant cette campagne dévastée qu'il avait laissée couverte d'un si riche tapis de verdure. Les palmistes, tous les arbres avaient disparu, et de distance en distance s'élevaient de légères colonnes de fumée. Ernest de Lussay arrêta brusquement son cheval ; il ne put qu'étendre le bras comme pour montrer au vieillard ce spectacle de mort, et il fondit en larmes.

— Ah ! disait-il, voilà donc l'habitation de mon père ! Où sont nos palmistes ? où est le village des nègres ? où sont les nègres eux-mêmes ? Mon ami, voyez ce qu'il a fait de l'habitation !

Le vieux créole lui serrait la main avec attendrissement, comme pour contenir sa douleur, accablé lui-même à l'aspect de cette ruine. Ils restèrent un moment sur ces hauteurs, immobiles. Le jeune homme promenait lentement ses regards autour de lui, parcourant ce désastre tout entier, et rétablissant par la pensée, dans une comparaison douloureuse, tout ce qui avait été détruit. Ses doigts serraient convulsivement la bride de son cheval ; des exclamations entrecoupées s'échappaient de sa poitrine.

Après le saisissement de cette première vue, l'indignation traversa la douleur, et jaillit en éclairs de son âme.

— Allons ! allons ! cria-t-il au vieillard en enfonceant ses éperons dans les flancs de son cheval. Il est dans la maison de mon père ! Il faut que je le chasse !

Et emporté sur la route, il semblait avoir communiqué sa fureur à son cheval. Son compagnon s'élança à sa poursuite, et, ne pouvant l'atteindre, il cria :

— Ernest ! Ernest ! mon cher enfant ! vous avez promis à votre mère de n'avoir pas de ces violences ! Attendez-moi donc ! Arrêtez-vous, Ernest !

Mais le jeune homme, lancé au loin par cette explosion de colère, n'écoutait rien. La voix du vieillard se perdait derrière lui dans le bruit de sa course. Mais son cheval, plus vite épuisé que lui, se ralentit enfin, au moment d'entrer dans l'habitation, et s'arrêta en soufflant à pleins naseaux.

Le vieux créole, qui ne le perdait pas de vue, profita de ce temps d'arrêt pour recommencer ses cris et ses prières, en arrivant lui-même à toute bride. Il le rejoignit enfin, et jetant la main à la tête de son cheval pour l'empêcher de repartir :

— Mon cher Ernest ! lui dit-il, ce n'est pas là ce que nous avons promis. De la réflexion, mon enfant ! Soyez calme. Vous me laissez derrière comme un pauvre diable dont on n'a plus besoin.

Le jeune homme lui tendit la main.

— Vous avez raison, mon vieux ami, lui dit-il. Pardon ; je n'ai pas été maître du soulèvement de mon cœur. Mais regardez ces savanes !

— Il ne faut jamais vous laisser emporter par votre premier mouvement, mon jeune ami. Je suis aussi ému que vous, mon enfant ; je ne m'attendais pas à ce que nous voyions. Mais je retiens mes sentiments. Croyez-moi, laissez les autres exprimer tout haut leur indignation ; vous seul ne devez point paraître en avoir. Je ne vous dirai point que c'est plus prudent, vous ne m'écouteriez pas, mais, mon ami, c'est plus noble.

— Oui, j'ai promis ! dit-il. Ma pauvre mère ! si elle était ici ! Mais je me contienrai. Me voilà calme maintenant. Nos beaux palmistes !

— N'y songez plus, mon ami. Ne tournez pas la tête, vous vous mettriez en colère.

Ernest de Lussay laissa retomber son bras sur le cou de son cheval, et se remit au pas à côté de son vieux camarade. Ils entrèrent dans l'habitation.

La maison était toujours déserte. Quelques mulets erraient sans gardiens dans la savane. A mesure qu'ils approchaient, le vieillard voyait Ernest pâlir de plus en plus, et il se tenait le plus près possible de la tête de son cheval, afin de pouvoir le saisir au moindre bond. Lorsqu'ils ne furent plus qu'à quelques pas de la maison, il lui dit avec une émotion dont il n'était plus maître lui-même :

— Voici le moment d'être grave, mon ami. Descendons.

Ils descendirent ; aucun domestique ne parut pour tenir les chevaux. Ernest de Lussay s'avança et frappa à la porte. Il y eut un instant d'attente et de silence. La porte s'ouvrit. Léo se présenta.

Ils étaient pâles tous trois.

En paraissant sur le seuil de la porte, Léo jeta un regard égaré autour de lui, comme s'il eût cherché une arme pour tuer ce jeune homme ou pour se faire sauter la cervelle à lui-même. Mais il se remit aussitôt et s'inclina respectueusement.

Ernest de Lussay s'avança et lui dit :

— Me voici de retour. Ma mère vous remercie.

Sa voix tremblait. Il reprit avec effort et d'une voix de plus en plus contractée :

— Je puis conduire désormais l'habitation... Si vous avez besoin d'un service, ma famille vous le rendra.

Il s'arrêta un moment, ne pouvant ajouter d'autres promesses. Le vieil-

(*) Voir le Censeur des 1^{er}, 3, 5, 6 et 7 janvier 1847.

conseil municipal et de voter partout comme électeurs ; c'est un droit qu'il ne vous appartient pas de nous enlever, et dont nous ferons usage de la manière que nous trouverons convenable.

Nous avons l'honneur, etc.

A. FERRIER. BRUS.

Nous lisons dans l'Echo du Nord :

« Quelques jours avant l'élection de M. de Saint-Aignan au collège extra muros de Cambrai, nous avons dit que cet ex-préfet du département du Nord parcourait les cantons de Clary, de Salesmes et du Cateau, promettant des places, des faveurs aux électeurs qui soutiendraient sa candidature. Nous apprenons aujourd'hui qu'un de ses plus fervents adeptes vient d'obtenir un avancement qui semblera bien étrange aux personnes qui relèvent de l'Université. Un nommé Wattel, autrefois professeur de sixième au collège de Lille, vient d'être nommé d'embellie principal du collège de Verdun.

» Vous le voyez, Messieurs les professeurs, désormais, pour obtenir de l'avancement, il ne suffira plus de faire preuve de zèle, de grande érudition ; il faudra intriguer, jeter la robe aux orties et se faire le courtier électoral de n'importe quel candidat ministériel. Si vous avez la bonhomie de vouloir garder votre indépendance, de préférer aux agitations électorales le silence du cabinet, vous ne deviendrez pas aux dignités. »

Afrique française.

L'Echo d'Oran du 26 décembre contient sur la situation d'Abd-el-Kader quelques détails qui seront lus avec intérêt :

A la suite du retour de nos prisonniers de la déira, dit l'Echo d'Oran, plusieurs journaux se sont préoccupés de la position dans le Maroc d'Aïn-Zohra. Depuis le massacre de nos soldats près de la Moulouïa, c'est là qu'Abd-el-Kader et Bou-Maza vinrent avec leurs débris rejoindre ce qui restait de tentes après le départ des Beni-Amer et leur internat à l'ouest de Fez. Aujourd'hui encore c'est là que se trouve l'ex-émir.

Des renseignements certains permettent d'établir qu'Aïn-Zohra est située à 15 lieues au nord-est de Taza, presque exactement au milieu de la ligne qui joindrait Taza à Mellilah, et par suite Aïn-Zohra serait à 55 ou 40 lieues au nord-est de Fez. Elle est au centre du pays de Matalza, tribu kabyle qui, protégée par un terrain d'un accès difficile, n'observe pas vis-à-vis de l'empereur Mouley-Abd-er-Rhaman une obéissance régulière, ce qui du reste est fort ancien.

Il n'est pas sans intérêt de considérer de quelle manière Abd-el-Kader est posé à Aïn-Zohra, au milieu des populations. A l'ouest il a les Kabyles du Rif, au nord ceux de Glaya, qui, cette année même, sous l'influence d'un camp commandé par le caïd Ben-Abbou, n'ont fait aucune difficulté pour acquiescer l'impôt ; au sud sont les Hallaf, tribu arabe mal disciplinée, fougueuse, qui, en dernier lieu, lorsque Bou-Hamed ramenait les prises faites par l'émir dans le Sahara marocain, attaqua le khalifa à coups de fusil, lui tua du monde et lui enleva tout le butin qu'il escortait ; à l'est sont à une distance plus éloignée les Beni-Snassen. Cette grande fédération a redouté de nous voir porter la guerre jusque chez elle, si le voisinage de la déira, établie alors à Aïn-Sebra, continuait à attirer nos regards.

Ces dispositions ont certainement influencé l'émir dans sa retraite vers l'ouest ; il devait chercher aussi une région moins épuisée que celle de Sebra, où les aumônes ne venaient plus à son secours ; il n'a guère mieux trouvé à Aïn-Zohra, où la rareté des grains est grande.

C'est à la suite de pareilles considérations que l'on arrive à ne plus s'étonner que, négligeant l'échange des prisonniers qui lui était offert, Abd-el-Kader ait préféré une rançon qui lui procure une ressource minime, mais qui lui était indispensable pour le moment.

— On lit dans le même journal :

Tandis que les plaines du littoral sont arrosées par les pluies continues et abondantes qui y préparent une heureuse récolte, les grandes plaines du Sahara, au contraire, ont été frappées d'une sécheresse extraordinaire. Il en est résulté dans cette région une telle rareté de pâturages, que, pour les Ouled-Sidi-Chigr et les Hamians-Cheragas en particulier, le pays est devenu inhabitable aux troupeaux, qui y périeraient par la faim. Nous avons déjà fait mention de la soumission des Hamians ; les Ouled-Sidi-Chigr, sans vouloir s'engager dans des démarches aussi décisives, avaient dû cependant se rapprocher du bassin des Chotts ; exposés par là à être atteints par la colonne qui se trouve aux environs de Fenda, sous les ordres de M. le commandant Charras, ils ont été dans la nécessité de faire des ouvertures à cet officier supérieur. Les Ouled-Sidi-Chigr sont les princes religieux de notre désert, et si les relations qui tendent à s'établir avec eux se consolident, on peut en augurer la plus heureuse influence sur le parti que prendront vis-à-vis de nous les autres tribus sahariennes qui se trouvent encore éloignées.

Nous avons vu arriver à Oran huit prisonniers venant de Tiemcen et qui ont été conduits immédiatement à Mers-el-Kébir. Ils appartiennent tous à une des tribus marocaines limitrophes de notre frontière, les Ouled Ali-

ben-Thala. Parmi eux se trouve un chef dont le nom ne manque pas, dans le pays, d'une certaine célébrité : il se nomme Ben-Kredda. Continuellement sur la lisière de l'Algérie à exercer un système de maraudage qui avait beaucoup de chances d'impunité, il fut surpris et arrêté en flagrant délit par un détachement de chasseurs d'Afrique commandé par M. le lieutenant Bonchamp.

Cette capture, qui n'a pas de portée politique, aura cependant une influence favorable, comme répression des tentatives de ces hardis voleurs si communs parmi les Angad, dont les Ouled-Ali-ben-Thala font partie.

Chronique.

Nous avions annoncé dans un de nos derniers numéros que le bruit courait à Lyon que M. Decroso avait été vu à Chambéry. Rien n'est venu jusqu'à présent confirmer ce fait ; loin de là, l'un des parents de M. Decroso, qui s'est présenté hier à notre bureau, nous a assuré qu'il le tenait pour contourné, et ce matin même nous recevons de M. Decroso fils la lettre suivante, qui dément les diverses rumeurs qui se sont fait jour jusqu'à présent pour détourner les recherches de la justice.

Voici cette lettre ; nous la publions sans commentaires :

Monsieur le rédacteur,

Depuis quelques jours on fait circuler dans le public des bruits étranges sur les motifs de la disparition de mon père.

Il est de mon devoir de les démentir, et d'affirmer que rien dans la position de mon père ne peut motiver cette opinion, mise en avant, peut-être, pour rendre moins actives les recherches auxquelles on se livre depuis le 25 décembre.

Agréé, etc.

L. DECROSO.

— On nous communique les détails suivants :

« Une pauvre femme tenant sur ses bras un jeune enfant, et ayant, accroupis à ses pieds, deux autres enfants un peu plus âgés, stationnait hier, à trois heures du soir, sur le trottoir du quai des Célestins. Cette femme ne demandait pas l'aumône, mais son attitude touchait les cœurs généreux. M. le commissaire de police du quartier, accompagné de l'un de ses agents, est arrivé auprès de cette femme et lui a ordonné de le suivre. Elle est restée immobile. Alors l'agent l'a empoignée et a voulu l'entraîner ; mais, comme elle résistait, M. le commissaire de police s'est écrié : « Il faut que force reste à la loi. Si elle ne veut pas marcher, traînez-la. »

C'est ce qui a eu lieu. Cette malheureuse, étourdie par les cris de ses enfants attachés à ses haillons, a été traînée. Aussitôt les passants se sont arrêtés et ont entouré les agents de la force publique, auxquels ils ont exprimé l'indignation que leur causait cette manière barbare d'exécuter la loi. Des dames, les larmes aux yeux, les priaient de montrer plus d'humanité dans leur acte. Enfin, il a fallu, pour rétablir l'ordre un instant troublé par cette exécution, que les soldats du corps-de-garde intervinssent.

— Un ouvrier en soie, habitant la Guillotière, vient d'être mis en état d'arrestation pour répondre à une accusation de faux en écriture privée. Cet individu aurait réussi à imiter l'écriture et la signature de son chef d'atelier, et se serait présenté chez le fabricant qui occupait ce dernier pour retirer une somme dont nous ne connaissons pas le chiffre, destinée en apparence à payer la main-d'œuvre de plusieurs pièces d'étoffes. Ce stratagème a parfaitement réussi, et ce n'est que le lendemain que les personnes au préjudice desquelles il a été commis s'en sont aperçues.

— Les courriers sont de nouveau en retard ; aujourd'hui, à une heure, la malle-poste de Paris n'était pas encore arrivée.

— Sur la demande de l'administration préfectorale, M. le ministre des travaux publics vient d'ordonner l'exécution en régie des travaux ci-après, sur plusieurs points des routes royales qui traversent le département de l'Ain :

Sur la route royale n° 79, restauration de la chaussée entre Bohas et la rivière d'Ain ;

Sur la route n° 83, écrêtement de la montée de la Fretaz, près Bourg ;

Sur la route n° 84, 1^{re} restauration de la chaussée entre la rivière

d'Ain et Nantua, 2^e rectification aux abords de Meximieux, 3^e travaux à la montée de Logras, près Collonges.

D'autres travaux ont été demandés à M. le ministre.

La création de ces divers ateliers, en procurant sur divers points de la contrée de l'occupation aux ouvriers sans travail, les aidera à traverser la mauvaise saison, et contribuera à alléger les misères que produit ou aggrave cette année la cherté des subsistances.

— Le conseil municipal de Grenoble, l'administration de l'hygiène civile et celle des bureaux de bienfaisance viennent de s'entendre et de décider l'établissement de chauffoirs publics et la délivrance de soupes aux indigents.

L'administration de Lyon n'aura-t-elle donc pas honte de rester en arrière de toutes les villes de province ?

— Le bataillon du 68^e régiment de ligne en garnison à Nantua vient d'affecter une partie de sa solde à des distributions journalières de pain aux indigents de la ville. M. le colonel Beauchamp a prié des dames charitables de surveiller la répartition de cette offrande.

De pareils traits de bienfaisance honorent l'armée.

— M. le maire de Confrignon nous écrit : « Comme les bonnes œuvres ne sauraient être trop divulguées, je vous prie de faire connaître, par la voie de votre journal, que M. Tronchin, honorable citoyen de Genève, propriétaire du château de Cornaton, vient de mettre à ma disposition une somme de 400 fr. pour venir au secours des malheureux de notre commune. Je suis heureux de dire ici que jamais la bienfaisance de M. Tronchin ne nous a fait défaut, quand il s'est agi de venir en aide aux malheureux du pays. »

(Courrier de l'Ain.)

— Les routes sont défoncées sur quelques points par suite du dégel qui a soulevé le sol.

Cette nuit, la voiture de Lyon à Paris, qui passe en ce moment par Bourg, et celle de Bourg à Lyon, ont été forcées de recourir à des chevaux de renfort et même à des bœufs pour se tirer des profondes ornières dans lesquelles les roues s'étaient enfoncées à l'entrée de notre ville.

(Idem.)

— Lundi, le nommé Sagnard, journalier, a été tué par un éboulement de terres à la construction de notre préfecture.

La veille, le nommé Moulin, receveur au puits de Guézieux, à Rive-de-Gier, en portant une pièce de bois à l'orifice du puits, a perdu l'équilibre et est tombé au fond du puits d'une hauteur de 200 mètres.

(Mercure Séguisien.)

Nouvelles diverses.

On dit que de nouvelles tentatives ont été faites auprès de M. le maréchal Soult pour le décider à donner définitivement sa démission de la présidence du conseil. Mais le vieux maréchal semble plus que jamais tenir à son titre, et sa présence à Paris paraît avoir excité quelques inquiétudes parmi ses collègues, et surtout auprès de M. Guizot.

— Il y avait foule, ces jours derniers, à l'hôtel de M. le comte Molé. Ses réceptions étaient presque aussi nombreuses que celles de M. Guizot. On y remarquait beaucoup de députés, déjà arrivés à Paris, qui paraissent s'attendre à une chute prochaine du cabinet du 29 octobre, et qui croient que, dans ce cas, M. le comte Molé serait nécessairement le chef de la nouvelle administration.

— On lit dans le Journal de Rouen :

« Un bien triste événement est arrivé vendredi dernier dans la ville de Bolbec.

« Dans la rue du Havre habitaient depuis fort long-temps deux vieilles filles, les demoiselles Thénérin. Ces deux personnes, dont l'existence singulière serait presque un roman, vivaient entièrement retirées du monde, ne recevant et ne voyant qui que ce fût. Cet isolement était tellement complet, qu'il y a peu d'habitants de Bolbec qui les aient vues deux fois depuis vingt ans. Une consigne presque incroyable existait dans cette maison ; pendant qu'une des sœurs dormait, l'autre faisait sentinelle, et chacune occupait tout à tour le lit, qui, par parenthèse, était partagé avec un char favori.

» Vendredi, vers dix heures et demie du matin, les cris Au feu !

lard, debout gravement, le suivait des yeux. Léo avait penché sa tête sur sa poitrine et écoutait en silence. Le jeune homme abrégea par un mot et par un geste :

— Faites ouvrir la maison, je vous prie.

Tous les domestiques étaient partis avec les autres nègres.

Léo alla ouvrir lui-même. Pendant qu'il levait la barre des portes, le vieillard se pencha à l'oreille d'Ernest et lui dit à voix basse :

— Donnez-lui la montre.

— Non ! répondit le jeune homme ; je la lui briserais dans la main.

Léo revint après avoir tout ouvert, et voyant les regards d'Ernest se porter, par les fenêtres, sur cette campagne en cendre, il lui dit :

— Les nègres ont mis le feu cette nuit, et ils sont partis.

— Je le sais, dit Ernest. Vous pouvez vous retirer. Si vous désirez descendre au bourg ce soir, le domestique de monsieur vous portera votre malle.

Léo s'inclina et sortit.

Le vieux créole prit la main d'Ernest et la serra vivement.

— C'est un peu brusque, mon petit roc, lui dit-il ; mais c'est bien, très bien. Que diable ! voilà que j'ai les larmes aux yeux, moi !

Et il se mit à arpenter la galerie pour secouer son émotion.

Ernest s'était appuyé à une fenêtre et regardait la campagne.

Un moment après, Léo reparut, son chapeau à la main. Sa malle était sur le dos d'un nègre et s'en allait déjà. Léo semblait en proie à une agitation violente, mais domptée.

— Adieu, Monsieur, dit-il à Ernest.

Il salua et se retira.

Le vieillard s'avança sur le seuil de la porte.

— Léo, lui dit-il, en cas de besoin, souvenez-vous que la famille de votre maîtresse ne vous veut que du bien.

Quand Léo parut dans le bourg de Santa-Isabella, précédé de ce nègre portant sa malle, des huées s'élevèrent autour de lui. Toute la négraille se mit sur ses pas en poussant des cris avec cette lâcheté que soulève en tous pays le passage de ceux qui tombent. Il traversa le bourg en silence.

Au moment où il passait sur la place du marché, Larissa la traversa à cheval, suivie de ses petites négresses, et se réfugiant à la campagne chez une vieille femme de ses amies. Ils se croisèrent. En apercevant Léo, Larissa pâlit et imprima un rapide élan à son cheval.

Léo entra dans une petite case, à l'extrémité de la petite ville, et en referma la porte sur lui.

IX.

Le lendemain matin, au lever du jour, lorsque Ernest de Lussay ouvrit les jalousies de sa chambre et se mit à la fenêtre, il fut fort étonné de voir dans la savane, devant la maison, tous les nègres de l'habitation, assis par groupes, et attendant son réveil. Dès que la fenêtre fut ouverte, ils accoururent tous, en criant à la fois :

— Bonjour, monsieur Ernest ! bonjour, maître !

Et ils tombèrent à genoux sous la croisée.

— Mon ami, voici tous les nègres ! cria Ernest au vieux créole, qui était

encore étendu dans son hamac.

— Qu'est-ce que c'est ? demanda le planteur en s'éveillant.

— Les nègres qui sont tous revenus, mon ami ; ils sont tous là.

— Je m'y attendais, mon enfant.

Ils parurent ensemble à la fenêtre. Ce fut le tour du vieillard d'être salué par toute la bande, qui le savait le plus ancien ami de la famille.

— Bonjour, bonjour, leur répondit le vieux créole. Vous êtes des coquins, mes amis. Vous avez ruiné votre maîtresse... Qui va me chercher du feu ?

Des négrillons se détachèrent et revinrent en courant avec des tisons enflammés qu'ils présentèrent tous à la fois à la fenêtre.

— Que diable voulez-vous que je fasse de toutes ces bûches ? s'écria le vieil habitant. Je savais que le feu ne manquerait pas ici. Est-ce que vous voulez brûler la maison, maintenant ? Bien ! à présent les voilà qui vont tous s'en aller ! Donnez-m'en donc une branche, au moins ! Quels cornichons vous êtes, mes enfants !

Il tira un paquet de cigares de sa poche, en alluma un, et, présentant ensuite le tison à Ernest :

— Fumez-vous, mon enfant ? lui dit-il.

— Non.

— Vous avez tort, mon cher. La première chose qu'un habitant doit faire en se levant, c'est d'allumer son cigare pour y voir clair. Maintenant me voilà prêt. Parlons d'affaires. (Il se retourna vers les nègres.) Eh bien ! vous avez fait un beau travail, vous autres ! Qu'est-ce que vous avez à dire ?

Les nègres étaient toujours à genoux dans la savane. Alors le commandeur se leva, et s'approchant de la fenêtre :

— Monsieur, dit-il à Ernest, nous étions trop malheureux, et nous sommes partis. Cette nuit, nous avons appris dans les bois que vous étiez revenu pour conduire l'habitation, nous nous sommes remis en marche aussitôt, et nous voici tous, Monsieur, vous demandant pardon de ce que nous avons fait par désespoir, et voulant le réparer.

— Vous vous êtes vengés sur nous du mal que nous ne vous avions pas fait, répondit Ernest. Mais oublions le passé. Relevez-vous, mes amis. C'est moi qui vous commanderai désormais. Vous avez détruit vos cases, il faut commencer par les relever. Mettons nous à l'ouvrage ; nous aurons beaucoup à faire, ajouta-t-il en promenant ses regards sur la campagne déserte.

Il sortit de la maison et s'avança au milieu des nègres.

Alors commença une scène touchante. Tout le vieux monde se jeta sur ses mains en pleurant, lui demandant des nouvelles de M^{me} de Lussay, de son jeune frère Charles, s'étonnant de la hauteur de sa taille, et mêlant dans les sanglots le temps passé au temps présent. Tous ceux qui, plus petits, avaient moins connu le jeune maître et, n'osaient pas exprimer leurs souvenirs avec la même familiarité, se tenaient autour de lui, le considérant avec une admiration naïve et, se regardant les uns les autres.

Quel est le créole qui ne connaisse point ces scènes ? Tous voyagent, tous reviennent dans leurs savanes après de longues années d'absence, et se retrouvent ainsi au milieu de leurs vieux serviteurs. Tous savent combien, dans ces moments l'esclavage ressemble à la famille. Ici, la tristesse et la

solennité des circonstances environnantes ajoutaient encore beaucoup à l'émotion de ce retour. Personne ne parlait des choses de la veille, douloureuses pour tous ; personne ne prononçait un nom qui planait sur cette habitation en ruines, et ce silence même, au milieu de ces effusions, les rendait plus pénétrantes.

Bientôt la joie reparut. Les négrillons commençaient à marcher sur la tête, les jambes en l'air ; les négresses entonnaient les refrains créoles.

— Il faut les faire danser, maintenant, dit le vieil habitant à Ernest. Ici toute joie finit par la danse.

— Mes amis, leur dit Ernest, on va vous apporter quelques dames-jeannes de vin. Il faut danser. Avez-vous vos tambours ?

— Les tambours ! s'écria le vieux créole ; sachez, mon enfant, que c'est la première chose qu'ils ont retirée de leurs cases, avant de les livrer aux flammes.

Les tambours parurent, en effet. Des hourras s'élevèrent de toute la savane, et une immense bamboula commença.

Qu'est-ce qu'un musicien ganté, assis devant un piano dans un salon, et éveillant du bout des doigts dans le clavier quelques grappes de notes qu'il jette à son auditoire, en comparaison de l'artiste noir, assis à califourchon sur son tambour, le pressant à la fois de ses genoux et de ses mains à cheval sur le bruit, et s'emportant sur son coursier sonore ? Voilà de l'inspiration ! Le dieu Vertige est là chef d'orchestre et fait tourner la foule sur des abîmes.

Lorsque la nuit fut venue et eut arrêté enfin tout ce mouvement, l'atmosphère, n'ayant point de cases où se retirer, s'étendit dans la savane et dormit à la belle étoile. A la belle étoile, en effet ! Le ciel étincelait sur leurs têtes ; des milliers d'étoiles brillaient dans leurs lampes d'or.

La lendemain, au point du jour, au son de la cloche, toute la tribu se leva, et, la serpe à la main, se mit à travailler en chantant à la reconstruction des cases. En quelques jours le village brûlé était refait.

Les domestiques étaient rentrés dans la maison ; les gardiens de bœufs, de mulets, de moutons avaient repris leurs troupeaux, les tonneliers leurs barriques, les vieillards leur place au soleil ; les autres nègres, rangés sur une longue file, recréaient les sillons ; les charrettes labouraient l'habitation en tous sens ; les charrettes couraient, apportaient du fumier, des plants de cannes. Une activité immense régnait dans ces campagnes.

Tout se relevait, se réparait comme par enchantement. Une pluie d'orage, de ces pluies qui tombent par fleuves sur les îles, acheva de féconder ces efforts. En quelques semaines cette habitation couverte de cendres avait repris le murmure de ses feuilles ; de jeunes plantations s'élevaient du sol, et commençaient à se balancer dans le vent.

Ernest de Lussay, accompagné de son vieil ami, qui lui expliquait le métier d'habitant, allait le long des lisières, écoutant la sève circuler dans les cannes, et jouissant du murmure, du chant de vie qui sortait de ces nappes de roseaux, comme des tuyaux d'un orgue immense.

P. MAUREL.

(La suite à un prochain numéro.)

se firent entendre dans ce quartier: c'était la maison des sœurs Thénien qui brûlait intérieurement. Immédiatement, la population, la compagnie des sapeurs-pompiers et les autorités se dirigèrent en foule vers cette maison pour y porter des secours. M. le juge de paix, ayant inutilement demandé l'ouverture des portes, les fit enfoncer à coups de hache, travail qui demanda passablement de temps, car elles étaient barricadées de barres de fer, de verrous énormes et de serrures inrochables; alors un spectacle épouvantable s'offrit aux yeux des assistants. Dans une chambre, au rez-de-chaussée, se trouvaient les deux demoiselles Thénien, mais entièrement brûlées; l'une d'elles, qui était tombée auprès de sa chaise, était littéralement carbonisée; l'autre, moins défigurée, avait cependant été tellement raccourcie par l'action du feu, qu'elle avait la tête sur les genoux. Le malheureux chat, le troisième hôte de ce curieux ménage, avait partagé le sort de ses infortunées maîtresses: on l'a trouvé rôti dans le grenier.

On pense que le feu a pris par une chandelle placée auprès de la sœur de faction ce jour-là, et qui probablement avait succombé au sommeil. De là il se sera communiqué au lit, et aura asphyxié la malheureuse qui l'occupait avant que cette dernière ait eu le temps de se réveiller. Le feu n'a duré qu'une demi-heure, et le dommage matériel est peu considérable, car cette maison était divisée en deux compartiments, dont un seul a été endommagé.

Les demoiselles Thénien, dont l'existence était celle de gens dénués de tout, possédaient cependant une assez grande fortune. Elles étaient propriétaires d'immeubles qu'elles n'avaient pas vus depuis le dernier siècle. Quoique leur toilette se composât d'un jupon de la toile la plus grossière et d'un chiffon dont elles se coiffaient, on affirme que l'intérieur de leur domicile contenait pour plusieurs milliers de francs de toiles et de vêtements. M. le juge de paix a apposé les scellés sur ces divers objets.

La commune de Gujan (Gironde) vient d'être le théâtre d'un grand désastre. Le 23 du mois dernier, vers huit heures du matin, un vent impétueux s'est élevé, bouleversant la mer, la terre, et occasionnant de grands sinistres. Ce terrible ouragan a ravagé les pauvres campagnes des bords d'Arcachon. Jamais, de mémoire d'homme, on n'avait vu un temps si affreux; on sentait le sol se mouvoir sous les pieds; des maisons, dont la toiture a été enlevée, étaient ébranlées; des murs se sont écroulés; le tonnerre grondait avec violence, et la grêle brisait les vitres. Des marins sont complètement ruinés, car leurs filets ont été détruits, emportés par le vent, et leurs embarcations brisées les unes contre les autres.

Il est triste de songer à la profonde misère que ce nouveau fléau va occasionner principalement dans Gujan, déjà si malheureux par les fréquents naufrages qui tiennent ce pays dans un deuil permanent.

La seconde représentation de *Robert Bruce* a eu lieu sans encombre, malgré de sinistres pronostics. On prétendait que les adversaires de la direction et ceux de M^{me} Stoltz étaient décidés à exiger de cette actrice des excuses. A quel propos? N'était-il pas notoire que l'emportement de M^{me} Stoltz ne s'était adressé qu'à de honteux insulteurs qui lui avaient jeté sans bruit leurs injures des abords de la rampe?

Le succès de la seconde représentation pouvait être encore compromis d'une autre façon. La veille, la cantatrice avait été saisie d'un enrouement. Voulant absolument ôter tout prétexte à la malveillance, elle avait eu recours au moyen le plus énergique que la faculté put lui offrir, et c'est en souffrant les douleurs les plus aiguës qu'elle a abordé de nouveau son rôle. Sa confiance et son courage l'ont bien servie, car elle a mérité et obtenu des applaudissements que toute la salle, et non le parterre, lui ont décernés. Il y a eu d'ailleurs dans l'exécution de l'œuvre rossinienne une amélioration de détails et d'ensemble que tout le monde, amis et ennemis, a constatée.

La liste officielle de l'effectif naval de la Grande-Bretagne, au 31 décembre 1846, vient d'être publiée. Voici, d'après ce document, quelles sont les principales forces de la marine anglaise en commission:

Vaisseaux de ligne à la mer, 14; frégates, 42; frégates à vapeur, 10; corvettes et autres bâtiments à vapeur, 79; corvettes, 62.

Dans ce tableau ne sont pas compris les petits bâtiments, ni les navires stationnaires, qui s'élèvent à environ 50 voiles, donnant un total de plus de 250 bâtiments en commission.

Le nombre des officiers inscrits sur les rôles s'élève à 7,660.

Le navire de guerre anglais *la Daphné*, de 18, capitaine Onslow, est arrivé à Spithead le 31 décembre, venant de l'Océan Pacifique. Il a quitté Valparaiso le 29 août, y laissant le steamer *le Salamander*, qui devait aussi, sous peu, faire route pour l'Angleterre.

Les nouvelles des établissements français dans l'Océanie reçues par cette voie sont de même date que les derniers rapports publiés par le gouvernement, et n'apprennent absolument rien de nouveau. Les correspondances de Taïti publiées par les journaux anglais s'étendent avec complaisance sur les pertes nombreuses éprouvées par nos soldats aux combats de Papeete et de Pounavai, dans lesquels, disent-elles, le commandant en chef des forces françaises et l'aide-de-camp du gouverneur ont été blessés. Elles reviennent aussi sur la malheureuse expédition de Huahine, et constatent, avec une joie mal déguisée, que la frégate *l'Uranie* a été repoussée par une poignée de naturels.

Les élèves de toutes les classes du collège de Lunéville viennent de donner un bel exemple de charité: ils font distribuer tous les jours des soupes aux enfants qui fréquentent les salles d'asile.

La commission permanente du congrès central d'agriculture, qui doit se réunir de nouveau à Paris au mois d'avril prochain, fera bientôt connaître l'ordre du jour de sa quatrième session. Pour donner un nouvel intérêt à ses travaux, elle a décidé que trois grandes enquêtes seraient provoquées sur tous les points de la France. La première a pour but de constater les faits relatifs à l'emploi du sel par l'agriculture; la seconde concerne la maladie des pommes de terre; la troisième doit réunir tous les documents qui peuvent servir à l'étude du sort des classes agricoles. Cette dernière enquête soulèvera nécessairement les questions les plus intéressantes et les plus difficiles de la science sociale; le congrès ne les résoudra pas, mais il fournira des éléments précieux et indispensables pour leur solution.

M. le ministre de l'instruction publique, dans l'intérêt de la propagation de l'enseignement primaire, a jugé nécessaire d'étendre les dispositions de l'article 10 de la loi du 28 juin 1833, de manière à introduire l'enseignement primaire supérieur dans des communes dont le chiffre de la population n'atteindrait pas 6,000 âmes. Toutefois, comme il ne leur serait pas possible d'entretenir deux écoles distinctes, M. le ministre a pris, en conseil royal de l'instruction publique, un arrêté d'après lequel tout instituteur breveté pour le degré supérieur, qui dirige l'école d'une commune de plus de 1,300 âmes, peut être autorisé à étendre son enseignement au degré supérieur, à la seule condition qu'il lui sera adjoint, par la

commune, un sous-maître breveté et régulièrement nommé, chargé principalement, sous la surveillance du chef de l'école, de la classe élémentaire. Dans tous les cas, les directeurs de ces écoles mixtes continueront à n'être institués que pour la direction d'une école primaire élémentaire.

Le *Sicde* annonce que le ministère, cédant à l'influence toute puissante des maîtres de forges, a repoussé la demande que faisait la compagnie du chemin de fer du Nord d'une réduction sur les fers: leur entrée en France. La compagnie du Nord avait besoin de 25 mille tonnes de rails. En Angleterre, elle les payerait 240 f. la tonne. Les trois ou quatre maîtres de forges qui se sont cotisés pour lui faire des propositions exigent 370 f. la tonne prise en forge, ce qui représente, à pied d'œuvre, près de 400 f. Or, sur 25 mille tonnes de rails, c'est une différence de 3,250,000 f., prix exorbitant, tribut odieux que le monopole va prélever.

Nous l'avons déjà dit, et nous le répétons, nos usines métallurgiques sont parfaitement impuissantes à fournir le fer nécessaire à l'établissement des nombreux rails-ways dont la France aspire à être sillonnée. Si l'on veut que ces rails-ways se construisent et se terminent vite, il faut permettre l'entrée des rails, des bardages, des coussinets étrangers, etc., sinon en franchise, du moins avec une notable réduction du droit auquel ces matières sont assujéties en ce moment. Mais peut-on espérer cela d'un gouvernement qui s'est toujours montré si gracieux pour quelques grands spéculateurs en houilles, en fontes et en fers?

Nouvelles Etrangères.

ESPAGNE.

Le télégraphe a annoncé que la reine Isabelle avait ouvert, le 31 décembre, la session des nouvelles cortès. On aura sans doute demain le discours prononcé par S. M.

D'après les journaux du 29, reçus par voie ordinaire, M. Viluma était désigné comme le candidat du gouvernement pour la présidence du sénat, et ce choix n'était pas généralement approuvé. M. Castro y Orozco est le candidat ministériel pour la présidence de la chambre des députés.

L'opposition s'organise dans la chambre des députés, et, quoi qu'en disent certains journaux ministériels, elle sera assez imposante pour qu'il faille en tenir compte. La vérification des pouvoirs paraît devoir donner lieu à des débats sérieux.

On donne comme certaine la création de deux nouveaux ministères: un ministère des colonies, et un ministère de l'instruction et des travaux publics.

On sait que le général Breton, gouverneur de la Catalogne, s'est mis en campagne contre les bandes carlistes qui se sont montrées dans le nord de la province. Arrivé à Gironne, il vient d'y publier une de ces proclamations dont il a en quelque sorte le monopole:

« Une bande de malfaiteurs fuyitifs et activement poursuivis en tous sens par les forces militaires parcourt le pays en se cachant dans les bois, les gorges et les fondrières de cette province, dans le but de renouveler une guerre fratricide qui, à une époque toute récente, a causé tant de pertes et de malheurs. Décidé à l'exterminer, je viens au milieu de vous avec la confiance que votre propre intérêt vous poussera à me prêter votre coopération efficace pour le succès d'une entreprise qui va vous délivrer des maux et des désastres qu'entraînerait pour vous une coupable apathie.

Il y a six mois qu'un parti de révoltés pénétra dans cette province, et dut bientôt l'abandonner, car, loin de trouver protection dans le pays, il y fut poursuivi et forcé de se réfugier dans le royaume voisin. Comme autorité chargée de maintenir la tranquillité de la principauté, je ne fais point de distinction de couleurs ni de nuances entre les perturbateurs de l'ordre.

Tous sont ennemis de la reine et du gouvernement, tous sont ennemis du pays, et nous sommes tous obligés de chercher à les détruire. Pour ma part, je ne négligerai rien pour y parvenir. Quant à vous, je vous dirai, pour votre règle, que votre conduite réglera la mienne.

Quartier-général de Banolas, le 26 décembre 1846.

MANUEL BRETON.

PORTUGAL.

La défaite de Bomfin, par suite de la défection des siens, est confirmée par les lettres que le *Magellan* a apportées à Brest.

Le combat a duré sept heures. Les troupes royalistes ont perdu 200 hommes tués sur le champ de bataille et 25 officiers. Du côté de Bomfin, les pertes sont moins considérables. Le corps des volontaires de Coimbre, où se trouvaient beaucoup d'étudiants, est celui qui a le plus souffert. Les guérillas ont combattu avec plus d'acharnement que les troupes régulières. Elles luttaient corps à corps avec les soldats, en les frappant de leurs poignards.

Dès le commencement de l'action, le 6^e régiment d'infanterie du corps des insurgés a passé du côté du maréchal Saldanha; mais les officiers sont restés avec Bomfin. Ce n'est qu'à la nuit tombante, après avoir essayé de se défendre dans les rues et dans les maisons de Torres-Vedras, que le général Bomfin avec ses officiers s'est jeté dans un vieux château construit par les Maures et qui n'était pas susceptible de défense. Le lendemain, il s'est rendu à la condition de garder son épée. Les prisonniers sont au nombre de 146. M. Mousinho d'Albuquerque, ex-ministre avec Palmella, a eu, dans les rangs des insurgés, la poitrine traversée d'une balle; mais il n'était pas mort. Parmi les prisonniers figure le capitaine Lauret, Français, originaire d'Orthez.

Cette victoire, due à une lâche défection, n'est pas regardée à Lisbonne comme une affaire décisive, tant s'en faut, et les billets de la banque perdent encore 25 pour cent.

Das Antas était à quatre lieues du champ de bataille; il s'est retiré dans la ville de Rio-Major. On ne sait s'il rétrogradera jusqu'à Santarem, qui est son quartier général, ou s'il se jettera dans l'Alentejo et dans les Algarves.

Parmi les prisonniers se trouve encore le brigadier Celestino.

ITALIE.

On écrit de Rome, le 28 décembre 1846:

« Le changement dans le personnel des charges publiques a commencé. Le cardinal Amati vient d'être nommé légat de Bologne, où il se rendra en compagnie du colonel Cottrez, qui commandera en chef les carabinieri des quatre légations à la place du colonel Freddi, ex-président de la commission militaire.

« Le cardinal Ferretti a été envoyé légat de Pesaro et Urbino, en remplacement du cardinal della Genga, qui était fort mal vu dans cette province.

« Mgr Grassellini, délégué d'Ancone, a été nommé gouverneur de Rome et ministre de la police générale de l'état, charge qui était occupée par Mgr Marini, nommé cardinal dans le consistoire de lundi dernier. Mgr Grassellini est arrivé à Rome le 24, et a été installé dans sa nouvelle charge avant-hier.

« Mgr Rusconi remplacera Mgr Grassellini à Ancone. On a aussi changé les délégués de Pérouse, d'Ascoli et de Rieti.

« Comme on le voit, la sécularisation des charges administratives est encore ajournée. On remplace des prélats par des prélats; seulement, on cherche à substituer aux *gregoriani* des prélats amis du progrès et non hostiles au nouveau gouvernement. Que d'obstacles s'opposent aux intentions de Pie IX et du cardinal Gizzi!

« Pie IX aurait aussi désiré ne pas suivre l'ancienne coutume de donner la pourpre aux ecclésiastiques qui auront les charges qu'on appelle *cardinalizie*. S. S. voulait même commencer cette réforme par Mgr Marini, en

l'envoyant légat extraordinaire en Espagne et en Portugal, ou bien en le nommant auditeur de la chambre. L'opposition du sacré collège a été telle que le pape a fini par céder et l'a nommé cardinal. Le lendemain de cette nomination, on a vu sur les murs de Rome des placards qui la blâmaient et qui attaquaient vivement le parti *obscurantiste*.

Ce premier pas obligera probablement le pape à laisser encore Mgr Antonelli à la trésorerie, et c'est peut-être pour la même raison que Mgr Rusconi, qui devait être nommé trésorier, sera envoyé gouverneur dans la province d'Ancone.

Les lettres de Bologne parlent d'un complot découvert dans cette ville. Il avait été formé par les carabinieri (gendarmes), les employés inférieurs de la police et des malfaiteurs contre la garde citoyenne. Cette abominable trame aurait donné lieu à de graves désordres.

POLOGNE.

On écrit de la Silésie, 24 décembre:

« Personne ne se souvient d'avoir vu un hiver aussi rigoureux. Plusieurs personnes sont mortes de froid. Nous recevons des nouvelles semblables de la Moravie.

Des exécutions ont eu lieu à Varsovie, et l'on déporte beaucoup de nobles en Sibérie. Les paysans sont mécontents des gentilshommes. Ils s'imaginent que le gouvernement les a rendus complètement libres, en modifiant, sous certains rapports, la corvée.

VARIÉTÉS.

LES ACTEURS DEVANT LE PUBLIC.

Voici quelques anecdotes dramatiques qui montrent le public quelquefois sévère envers les comédiens, mais le plus souvent bon prince et surtout facile à désarmer.

Le public n'aime guère qu'on lui parle; mais un mot spirituel le frappe et le séduit. Baron, jouant Agamemnon, s'était approché d'Arcas à petits pas, et lui avait dit à voix basse:

Oui, c'est Agamemnon, c'est ton roi qui t'éveille.

Parlez plus haut! lui dit une voix du parterre; et Agamemnon de répondre aussitôt: *Mais si je parlais plus haut, Monsieur, je dirais plus mal.* On sentit la justesse de l'observation, et on applaudit.

Un jour, à Bordeaux, l'acteur-auteur Honoré, encore existant, jouait un rôle à la place de M. Bernard Léon. « Bernard Léon! Bernard Léon! criait-on en le voyant paraître. — Monsieur, répondit M. Honoré, mon camarade Léon est malade. — Qu'est-ce que ça nous fait? Nous voulons Bernard Léon, mort ou vif. — Oh! Monsieur, dit M. Honoré en s'approchant de la rampe et en regardant son interlocuteur; je suis payé pour dire des bêtises, mais jamais je n'en ai lâché une de cette force-là. » Les spectateurs rient, regardent l'interlocuteur, le prennent et le mettent à la porte en le faisant passer par-dessus les têtes.

M. Honoré était coutumier du fait. Injurié par le *Mémorial*, journal royaliste que rédigeait feu M. Soulié, il voulut en tirer une petite vengeance, et dans le vaudeville du *Petit Courrier*, il ajouta la phrase suivante: « Le soir, en rentrant chez moi, je prends très peu de chose, un rien, le *Mémorial*. » C'était bien innocent; on le mit en prison pour cela. Le lendemain, il paria de faire mieux sans encourir nouvelle punition. C'était l'époque où les écrivains monarchiques étaient appelés *éteignoirs*. M. Honoré jouait le rôle de Darnières dans le *Sourd*. Après avoir fait son lit et s'être couché, il prit son *soulier*, et s'en servant pour éteindre sa bougie: « Eh! eh! dit-il, on ne dira pas que ce ne soit un grand éteignoir. » Et le public d'applaudir l'allusion, que les rédacteurs seuls du *Mémorial* refusèrent de comprendre.

Un comédien de province, sifflé et hué dans toutes les villes où il paraissait, s'avança un jour vers le public, qui l'avait reçu comme il avait l'habitude de l'être, et d'un ton convaincu: « Messieurs, dit-il, vous vous en lasserez; on s'en est bien lassé autre part. » Le public allait renvoyer le comédien; il accepta le bonhomme.

Il se montra plus rude pour Dorvigny, qui s'était fait comédien après avoir enrichi deux théâtres qui le laissaient mourir de faim. Devenu vieux, il jouait chez Nicolet dans une de ses pièces, *les Portraits de Famille*, imitée de *l'Ecole du Scandale* de Sheridan. Le bruit aigu ayant vibré trop vivement à son oreille, il s'avança vers la rampe, et dit: « Messieurs, il fut un temps où vous aviez plus d'indulgence pour moi et pour mes productions. — C'est que dans ce temps-là, lui fut-il répondu à bout portant, vous étiez meilleur et vos productions étaient moins mauvaises. » C'était malheureusement vrai. Dorvigny courba la tête, et, après la pièce, il alla se consoler au cabaret avec les cochers de la place voisine.

On jouait *Inès de Castro* de La Motte. A la scène des enfants, le public, qui n'aime guère les bambins au théâtre, se mit à rire. M^{lle} Duclos, irritée, dit: « Ris donc, sot parterre, à l'endroit le plus touchant! » Le public écouta la scène, qui le fit pleurer, et accepta l'apostrophe.

Plus tard, un acteur se permit d'appeler *imbécile* cette collection d'individus que Voltaire appelait l'être spirituel par excellence. Moins indulgent que celui de M^{lle} Duclos, ce public demanda des excuses. L'acteur paraît, fait les trois saluts très humblement et prononce cette phrase: « Messieurs, je vous ai dit que vous étiez des imbéciles... c'est vrai!... Je vous fais mes excuses... et j'en suis fâché. »

Sous la direction de M. Bernard, qui avait beaucoup couru le monde en qualité de directeur et de comédien, l'Odéon était devenu tout à fait un théâtre de province. M. Bernard aimait à parler au public, et le public le servait à souhait. Il le faisait venir à la rampe deux ou trois fois par soirée. Un soir, après avoir mis à la porte les claqueurs au milieu d'une pièce, ils appellent: « Bernard! Bernard! » M. Bernard arrive; il se plaint qu'il n'ait plus le moyen de vivre, qu'on veuille tuer son théâtre; il mettra la clef sous la porte. « M. Bernard, réplique-t-on, nous ne voulons plus de claqueurs. — Eh! Messieurs, il n'y en a pas. — Si! si! — Non, Messieurs, non. — C'est un peu fort! nous venons de les mettre à la porte! — Donc il n'y en a pas, » répond le directeur. Et le public d'applaudir. L'élève des écoles est bon enfant.

Un autre jour, c'était la première représentation de *Préciosa ou les Bohémiennes*, opéra-comique de M. Castil-Blaze, M. Bernard jouait un chef de brigands. Il fut sifflé d'un bout à l'autre de l'ouvrage et compromis grandement poème et musique. Le rideau était tombé avant la fin; mais le public, se ravisant plus tard, demanda le dénouement. M. Bernard s'avança et dit: « Messieurs, il est impossible de finir la pièce, les acteurs sont partis; mais si vous désirez savoir le dénouement, je vais vous le raconter. Préciosa retrouve ses parents; elle est de très bonne famille; elle épouse celui qu'elle aime, et moi, je suis pendu. — Bravo! » cria-t-on. Et le public fut satisfait.

M. Rodet, ancien amoureux des Variétés, jouant les ténors à Bruxelles, est mal accueilli par le public. Dans un moment de colère, il laisse échapper une parole inconvenante. Vacarme au parterre, demande d'excuses. « Des excuses! répondit le comédien; ce mot peut être belge, mais il n'est pas français. » M. Rodet quitta la Belgique. Il est aujourd'hui fondeur à Paris et possède un riche magasin dans le faubourg du Temple.

Dans plus d'une circonstance, et surtout aux époques de réaction

oyaliste, le public a cherché l'homme de parti sous le manteau d'Oreste, sous la casaque de Frontin, sous le tablier du savetier de l'opéra-comique et jusque sous la toque de Betty. En 1815, M^{lle} Mars n'a-t-elle pas été poursuivie par les cris d'une fraction du parterre, comme convaincue d'avoir une passion anti-dramatique et révolutionnaire pour les violettes? N'opposait-on pas long-temps Lafont à Talma, parce que le premier pensait mieux que le second, si le second jouait mieux que le premier? Gavaudan, de l'Opéra-Comique, ne fut-il pas forcé de quitter le théâtre, quand Huet y réapparut orné du blanc pantalon et de la fleur-de-lys? Déjà Talma, quelque vingt ans auparavant, avait dû rendre compte, et il le fit en termes très nobles, de ses opinions républicaines.

A cette même époque, on interdit le théâtre à Trial; on voulut aussi proscrire Dugazon, qui avait été l'un des aides-de-camp du général en chef de la garde nationale parisienne. Aux guillotinées de thermidor avaient succédé une foule de jeunes tyrans dorés qui voulaient faire la loi jusque dans les théâtres. Dugazon jouait dans le *Dédit* de Dufresny. On le siffle, on l'insulte. Il demande si c'est à l'homme qu'on en veut. Sur la réponse affirmative, et après de nouvelles provocations, il jette à terre son petit manteau et son bonnet noir, il tire sa rapière de Crispin et se campe fièrement en garde devant le parterre. L'orchestre des musiciens est envahi, on veut escalader la scène, le sang va couler, quand M^{me} Vestris, sœur de Dugazon, se précipite, nouvelle Hersilie, entre son frère et les assaillants. La garde arrive, le rideau est baissé, la salle évacuée, et le comité du Théâtre-Français, assemblé d'urgence, délibère que Dugazon doit donner sa démission. Dugazon est instruit de ce beau chef-d'œuvre; il descend de sa loge et déclare qu'il n'y consentira jamais. On le savait homme de caractère; on avisa à un moyen terme. « Retire-toi pendant trois mois, lui dit-on; le public oubliera cette scène, et peut-être te demandera-t-il plus tôt. — M^{lle} Vestris répond le comédien; pas une semaine, pas un jour. Je suis semainier, je vais faire le spectacle de demain, et je n'y assignerai un rôle. — Mais c'est folie! — J'aime mieux être appelé fou que lâche. Pourquoi ont-ils touché à l'homme sous le valet de comédie? L'homme doit garder et gardera sa dignité. »

Sur ces entrefaites, Népomucène Lemerrier ouvre la porte du cabinet d'administration; Dugazon va le saisir par le bras et le prend pour arbitre. Lemerrier vote pour le courage contre la poltronnerie. « C'est décidé, fit Dugazon, je joue le *Marchand de Smyrne*. — Mais non, mais non, répondit-on aussitôt; prends un de tes meilleurs rôles, les *Originaux* ou *Fougère*. — Du tout! j'ai mon idée. A demain. »

Il compose le spectacle, en vise la feuille, et le lendemain tout Paris se groupe, en essaims d'abeilles, contre les affiches du Théâtre-Français. La jeunesse dorée prépare ses colères et ses cadenettes, ses sifflets et ses petits poignards. De son côté, Dugazon avertit ses amis, et les deux camps sont en présence le soir même.

On lève le rideau pour jouer le *Marchand de Smyrne* de Champfort; les esclaves sont au fond du théâtre et sur l'un des côtés de la scène. Silence! voici Usbeck. Il fait son entrée comme à l'ordinaire, tournant le dos au public et regardant les esclaves. L'acteur avait ainsi parcouru toute la scène, et le public n'avait pas encore vu son visage. Dugazon descend, descend toujours en longeant les coulisses. A la fin, il se retourne vers la salle; mais aussitôt, écartant de ses deux mains la large houppelande qui le recouvre, il montre au public une ceinture de pistolets de tout calibre et de toute dimension. Continuant alors sa marche pas à pas, il traverse le théâtre, faisant face au parterre, et regardant tour à tour ses ennemis et son arsenal.

Cet acte de courage fut-il du goût des cadenettes? Nous voulons le croire. Quoi qu'il en soit, les applaudissements seuls se firent entendre, et Dugazon ne fut plus attaqué dans un poste que son talent lui avait conquis et que sa fermeté venait de lui conserver.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

AVIS TRÈS IMPORTANT

POUR MM. LES PROPRIÉTAIRES ET ENTREPRENEURS.

Il vient de se former à Lyon une société verbale, sous le nom de *TARLET ET C^e*, pour la fabrication d'un nouveau système de tuiles dites *Tuiles à la nouvelle France*.

Ces tuiles offrent un avantage incomparable sur les tuiles ordinaires; les raisons suivantes le démontreront.

D'abord, étant fabriquées par une mécanique brevetée (sans garantie du gouvernement) et au moyen de deux cylindres, elles se trouvent parfaitement uniformes et d'un poli admirable, n'ayant aucune empreinte de sable, ce qui n'arrive point aux tuiles ordinaires; elles sont plates, avec crochet, et d'une forme des plus gracieuses. En second lieu, elles sont bien moins lourdes que celles ordinaires, et il en faut beaucoup moins pour couvrir une largeur égale; des tuiles ordinaires, il en faut 42 pour couvrir le mètre carré, tandis que 30 des nouvelles le couvrent. La différence sur le poids est d'un quinzième sur chaque.

Prenant en considération ces différences, l'on économisera beaucoup de bois pour la toiture, et l'on trouvera une grande diminution de poids sur les murs.

Le nouveau système, qui paraîtra nouveau pour Lyon, ne l'est point pour le Nord et le Midi, où il est en activité depuis deux ans. Les résultats qu'il a obtenus dans ces contrées sont un garant de réussite à Lyon; MM. les voyageurs qui ont parcouru ces régions peuvent rendre à la société ce témoignage. Déjà plusieurs monuments publics en sont couverts, tels que l'Hôtel-de-Ville de Besançon, et plusieurs débarcadères de chemins de fer, qui étaient couverts en zinc, ont été découverts et recouverts de ces Tuiles.

Elles ont encore un avantage important à signaler, celui de s'adapter les unes avec les autres par le moyen de petits anneaux qui existent sur chaque bord, ce qui produit à la toiture une durée presque sans fin, et empêche toute filtration de neige et de pluie. Un autre avantage, c'est qu'il faudrait que trois tuiles se cassassent pour produire une gouttière.

Ces Tuiles se fabriqueront, aussitôt que la saison le permettra, à la Tuilerie de Vaulx, qui est située au bout du Grand-Camp.

Pour en voir en forme d'échantillon et donner des commandes, s'adresser à M. Tarlet, rue Juiverie, n° 8, ou à M. Catelan, à ladite Tuilerie.

La vogue immense que s'est acquise en peu d'années la PATE DE GEORGÉ, pharmacien d'Epinal (Vosges), est fondée sur son efficacité contre les irritations de poitrine, les rhumes et les enrhumements. — Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 1 f. 25 c. et 65 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 43, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, pharmacien, place de Foy; Chalon-sur-Saône, FOURCHER-MOSSEL, Grande-Rue, 1; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36, et Genève (Suisse), ROUZIER. — M. GEORGÉ a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de sa Pâte pectorale.

Spectacles du 8 janvier.

GRAND-THÉÂTRE. — La Gageure imprévue, comédie. — Guillaume Tell, opéra.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — La Closerie des Genêts, drame précédé d'un Prologue.

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 8 janvier.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQ. COURANTE.		LIQ. PROCHAINE.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	870	»	870	871 25
prime d. 10.	»	»	875 75	»	878 75	»
Paris à Orléans.	»	»	1248 75	1248 75	1250	1251 25
prime d. 10.	»	»	1252 50	»	»	»
Paris à Rouen.	»	»	916 25	»	917 50	916 25
prime d. 10.	»	»	»	»	927 50	»
Orléans à Vierzon.	»	»	»	»	605	605 75
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.	»	»	642 50	»	642 50	645 75
prime d. 10.	»	»	645 75	645	648 75	»
Paris à Lyon.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»

A LOUER tout de suite. — **Appartement** de six pièces.
A VENDRE de gré à gré ou en détail, pour cause de départ. —
Un Mobilier.
S'adresser, pour le tout, rue d'Auvergne, n° 4, au 3^e. (4922)

DÉPÔT CENTRAL, THÉOPHILE, PARFUMEUR, 19, rue de Bressi, A PARIS.
Toilette hygiénique de la peau.
BARÉGIENNE
Toilette hygiénique de la peau.
3 fr. le flacon; remise de 20 p. 100 sur vente de 10 flacons.
La BARÉGIENNE présente, sous une forme agréable, un agent doué de toutes les propriétés des Eaux sulfureuses de Barèges. Elle guérit promptement les boutons, rougeurs, taches cupéolées et efflorescentes, etc., etc., engendrées sur la peau par quelque cause que ce soit.
Dépôts: Vernet, Lyon; Ventes frères, Bordeaux; Thumin, Marseille; Abadie Vidal, Toulouse.

CAPSULES de RAQUIN
AU BAUME DE COPAHU PUR SANS ODEUR NI SAVEUR
Approuvées et reconnues à l'unanimité par l'ACADÉMIE DE MÉDECINE comme infirmement supérieures aux capsules Mothes et à tous les autres remèdes quels qu'ils soient, pour la prompte et sûre guérison des maladies secrètes, écoulements récents ou chroniques, fleurs blanches, etc. A Paris, rue Mignon, n. 2, et dans toutes les bonnes pharmacies.

Dépôt chez M. Vernet, place des Terreaux, n. 13. (4621)

Librairie scientifique et médicale de CHARLES SAVY jeune, place Louis-le-Grand, 14.

NOUVELLES PUBLICATIONS.

Dictionnaire des Arts et des Manufactures, description des procédés de l'industrie française et étrangère; par MM. Alcan Barrault, d'Arcet, Désormaux-Grouvelle, Jobard, Alph. Julien, Rouget de l'Isle, P. Tournoux, etc., et un grand nombre d'ingénieurs et de fabricants. — Cent seize livraisons ont paru. — Le tome 1^{er} est en vente. — Prix: 28 f. 50 c. — Le tome 2 sera terminé à la fin d'avril.

De l'Eclairage au Gaz, développements sur la composition des gaz destinés à l'éclairage, sur la construction des fourneaux et des cheminées, etc.; par E. Robert d'Hurcourt, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, ancien capitaine d'artillerie. — Paris, 1845. — Un volume in-8°. — Prix: 7 f. 50 c.

Des Eaux relativement à l'Agriculture, traité pratique des moyens de remédier aux dommages causés par les eaux, des divers procédés d'irrigation et de limonage, et de l'établissement des réservoirs et des étangs, avec 84 figures; par A. R. Polonceau, inspecteur divisionnaire des ponts-et-chaussées, etc. — Paris, 1846, in-12. — Prix: 3 f. 50 c.

De la cause du déraillement des Wagons sur les courbes des Chemins de fer; par M. Th. Olivier. — Paris, 1846, in-8°. — Prix: 2 f.

Dictionnaire de l'Industrie manufacturière, commerciale et agricole, ouvrage accompagné d'un grand nombre de figures intercalées dans le texte; par MM. A. Baudrimont, Blanqui aîné, chevalier A. d'Arcet, P. Désormaux-Viollet, Parent-Duchatelet, etc. — Dix volumes in-8°. — Paris. — Au lieu de 80 f., prix de la souscription, prix réduit: 25 f.

Recherches chimiques sur le Mercure et sur les constitutions salines; par MM. E. Millon, professeur de chimie à l'hôpital de perfectionnement du Val-de-Grâce. — Paris, 1846, in-8°. — Prix: 2 f. 50 c.

Loi sur la Police des Chemins de fer, promulguée le 21 juillet 1846, suivie du rapport au roi et de l'ordonnance du roi du 15 novembre 1846 portant règlement d'administration publique sur la police, la sûreté et l'exploitation des chemins de fer. — Paris, 1846, in-8°. — Prix: 1 f. 50 c. (6362)

AVIS IMPORTANT.

M^{me} GUGENHEIM, veuve et commune de son mari, prévient tous les débiteurs de la succession, et notamment les personnes ayant souscrit les billets ci après, portant les numéros du registre de défunt Gugenheim, banquier et marchand de montres, à Lyon, grande rue Mercière, n° 16, savoir:

Nos 3934.....	1,000 f. » c.
4018.....	2,945 50
4019.....	1,122
2186.....	2,189 35
2185.....	2,164 44
3884.....	2,214 20
3930.....	3,930 »
3970.....	1,000 »
4006.....	3,300 »
3980.....	2,239 »
4007.....	1,000 »
4015.....	658 »
4009.....	2,100 »
4019.....	15,770 40

Que M^{re} Dugueyt, notaire à Lyon, a été nommé séquestre par ordonnance de M. le président du tribunal civil de Lyon, au lieu et place de M^{re} Charvériat, qui a donné sa démission de séquestre; qu'en conséquence, elle fait défense à tous débiteurs de payer en d'autres mains qu'en celles

du dit M^{re} Dugueyt, protestant de nullité contre tous paiements, remises d'effets ou de marchandises, en d'autres mains qu'en celles du dit M^{re} Dugueyt, notaire et séquestre de la succession. (2023) V^e GUGENHEIM.

AVIS. On demande, pour un pensionnat des environs de Lyon, un professeur qui soit bachelier ès lettres.
S'adresser à M. Daspis, rue Désirée, 21, au 3^e. (4940).

SUITE A CÉDER.

Beau fonds de lingerie et nouveautés. Ce commerce, en pleine activité, offre, par sa position et son détail quotidien, une sécurité complète. On donnera de grandes facilités. — S'adresser à M. Verset, rue Bât-d'Argent, 12. (4942)

SOCIÉTÉ VINICOLE,

Rue du Péral, n. 10, à Bellecour.

Vins ordinaires et vins fins de toutes qualités en cerceles et en bouteilles.

BEAUJOLAIS ET MACONNAIS.

La bouteille à 50 centimes.

Le litre à 60 centimes.

Tous les vins sont rendus franco à domicile.

MALADIES SECRÈTES.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces, spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgements des glandes, des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents et invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix: 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque, à Lyon.

A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicière, rue Royale, 4. — A Villefranche, chez M. Rozet, confiseur. — A Genève, chez M. Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (4892)

Pharmacie à Lyon. — Rue Palais-Grillet, n° 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix: 5 fr. le flacon.

(4495)

DEPURATIF DU SANG.

LE SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE, préparé par QUET, pharmacien, est employé avec un succès constant pour la guérison des maladies secrètes, dartres, taches et éruptions de la peau, goutte, rhumatismes, et toutes acrétes ou vices du sang. Ce médicament, d'un usage commode et d'un résultat certain, est préféré aux tisanes. S'adresser, à Lyon, rue de l'Arbre-Sec, n. 31; à Thizy, M. Bouvier; à Charolles, M. Beut; à Chalon, M. Rascol; à Bourg, M. Villard; à Vienne, M. Mermet; à Valence, M. Collet; à Saint-Etienne, M. Galy, rue de Foy, 46, tous pharmaciens. (4998)

PATE PECTORALE

De Mou de Veau.

Elle calme les quintes de toux; elle convient dans les rhumes, catarrhes, oppressions, maux de gorge, éteintes de voix.

Le prix de la boîte de 130 grammes est de 1 f. 20 c.

Pharmacie Macors et Guilleminet, rue Saint-Jean, 30, à Lyon. (5418)

AVIS IMPORTANT.

Un chef d'atelier ayant déjà plusieurs procédés à lui et deux autres nouveaux à mettre au jour, dont il prétend se faire breveter, offre aux négociants qui auraient des fabriques hors de la ville de Lyon de leur faire part de tous ses procédés, au moyen desquels on peut faire un tiers de travail en plus, et bien confectionné, étant dirigés par l'inventeur. Il demande, pour toute rétribution, la moitié du produit du travail qui se fera en plus.

S'adresser, pour se mettre en relations avec la personne, à M. Sozion, tourneur sur bois, rue Neyret, n. 16, à Lyon. (4941)

AVIS. Une maison de commerce DEMANDE Appointements fixes et bonnes remises. On exige une bonne tenue.

S'adresser à M. Honoré, de neuf heures du matin à onze heures, rue Saint-Dominique, 14, chez le pelletier. (4589)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS.